



qu'il y a lieu de créer un organisme Municipal, appelé à gérer la Nouvelle Colonie de vacances créée par la Commune, décide la création d'un Comité Municipal des Colonies de Vacances de la Ville de Rezé, composé comme suit :

Président : M<sup>r</sup> Arthur Boutin, Maire...  
 Secrétaire : M<sup>r</sup> Pierre Gautier, adjoint...  
 Trésorier : M<sup>r</sup> Auguste Cheveau, employé Communal...

## Demande d'assistance .-

La Commission se constituant en Comité Secret, conformément à la loi, examine les diverses demandes présentées par le bureau d'assistance.

Après en avoir délibéré, il fait savoir les décisions prises par la Commission administrative du bureau d'assistance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 26 Juin 1947 à 1h du matin.

+  
 Babin  
 de Guillou  
 Teigne R.  
 Baud  
 Guillaud  
 Breton  
 Roux  
 Bourdig  
 Mergues  
 Harrier  
 Mlle  
 A. Houric

## Convocation du Conseil municipal

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, se réunira le 20 Août 1947 à 20 heures au lieu habituel de ses séances, en session extra-ordinaire.

## Ordre du jour

- 1<sup>o</sup> Augmentation du salaire mensuel au personnel des vedettes.
- 2<sup>o</sup> Augmentation du prix du transport du service des vedettes

Rezé le 14 Août 1947

## Séance Du 20 Août 1947



Le Conseil régulièrement convoqué par Monsieur Le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 20 Août 1947 en session extra-ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Boutin Arthur, Maire.

Étaient présents : M.M. Boutin Arthur, Maire, Griaud, Gautier, Babin, Boutin, Albert, adjoints.

M.M. - Biquiveau, Perdreau, Monnier, Brand, Mattieu, Pequi, Stéphane, Guillard, Ribespolles, Marquis, Cabeldue, Lebreton, Plancher, Charpentier, M<sup>lles</sup> Potet, Le Guilloux, Le Guyader. - Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Le Guyader a été élu Secrétaire de Séance, et a accepté ces fonctions.

### Augmentation du salaire mensuel au personnel du Service des vedettes -

Le Maire donne connaissance d'une décision C.M/2 n° 4217, du 9 Août 1947, venant du Ministère des Travaux Publics et Transports, suivie d'une circulaire ministérielle C.H.C.M/2 n° 4370, du 13 Août 1947.

Le Conseil, conformément à l'avis émis par la Commission des bateaux, et après avoir délibéré sur les augmentations prévues, fixe conformément aux indications de la circulaire précitée, les allocations mensuelles suivantes à verser au personnel du service des bateaux et cela à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1947 :

- 1<sup>o</sup> - pour les matelots et assimilés : 1.000. frs. par mois.
- 2<sup>o</sup> - pour les officiers de marine marchande et assimilés, 2.000. frs. par mois.
- 3<sup>o</sup> - pour les ouvriers : 500 frs par mois.

### Augmentation du prix de transport du service des vedettes -

à l'ordre du jour figure l'augmentation du prix de transport du service des vedettes, provoquée par l'augmentation des salaires à verser au personnel des bateaux.

Le Conseil après avoir entendu un exposé du directeur, se ralliant à l'avis émis par la Commission des bateaux, fixe comme suit : avec effet du 1<sup>er</sup> septembre

Approuvé  
2<sup>nd</sup> D ; 3<sup>rd</sup> B.  
10/9/47



